

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet d'exploitation d'une carrière d'argile à Cahaignes par la Sté TERREAL

10 juin 2022

Une enquête publique portant sur le projet d'exploitation de carrière d'argile porté par la société Terréal sur une parcelle privée du village de Cahaignes à Vexin-sur-Epte est actuellement en cours. La commune accueille, conformément à la procédure, toutes personnes souhaitant consulter le dossier aux horaires d'ouverture de l'Espace France Services d'Ecos ainsi que lors des permanences régulières du commissaire-enquêteur.

Ce projet a été initié par la société Terréal, entreprise spécialisée dans la production de tuiles et briques. Les élus concernés par le projet ont eu des échanges avec cette société durant ces derniers mois.

A l'issue de ces échanges, la commune a appelé Terréal à respecter la qualité de vie des habitants qui doit être préservée, a insisté sur la nécessité de prendre en compte les différents impacts environnementaux et les nuisances potentielles et de mettre en œuvre une concertation locale avec les habitants.

A la réception du dossier final déposé en préfecture et remis à la commune le 29 avril, les élus ont pris connaissance de l'ampleur du projet et de l'avis des services de l'Etat.

Le Président de SNA, Frédéric Duché, et le Vice-président en charge de l'écologie, de la transition énergétique et de la gestion des déchets, Christian Le Provost, ont été saisis par la commune aux fins de solliciter une analyse complémentaire à celle présentée dans le cadre du dossier, sur les domaines de compétences communautaires du PCAET et du SCOT.

Au stade de l'enquête publique qui est en cours, la commune prend en compte l'opposition affichée de la population. L'équipe municipale déplore le défaut de concertation préalable de Terréal et informe d'une réunion publique organisée par la société, à la demande de la commune, le 23 juin prochain à 18h à la salle des fêtes de Tourny.

S'agissant d'un projet privé, la commune n'est pas en capacité d'empêcher le dépôt d'une demande d'exploiter une carrière, ni d'imposer une concertation préalable.

Thomas Durand, maire de Vexin-sur-Epte, Chantale Le Gall, 1ère adjointe et maire déléguée, et Jérôme Richard, adjoint à l'aménagement, sont en lien avec les services de l'Etat pour défendre les intérêts de la population et prendre en compte l'avis des habitants, en particulier ceux de Cahaignes.

Conformément à la procédure normale, le conseil municipal se prononcera le 29 juin en émettant un avis, ce sera le premier point à l'ordre du jour. La commission Cadre de vie et patrimoine en débattrait auparavant. Sans obérer de la position qu'adoptera l'assemblée, le

projet tel que présenté actuellement et non révisé malgré les avertissements des élus concernés associés dès l'origine du projet, ne pourra très certainement qu'aboutir à un avis défavorable du conseil municipal. L'avis motivé sera signifié à l'enquêteur public.

La délibération proposée en conseil municipal par Thomas DURAND, maire, sera donc une opposition au projet porté par Terréal.

Thomas DURAND, maire de Vexin-sur-Epte
Chantale LE GALL, 1ère adjointe, maire déléguée
Jérôme RICHARD adjoint à l'aménagement